



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 1^{er} octobre 2019 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 24 septembre 2019 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, M. MONDOLONI, adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme BERNARD, M. FILONI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, Mme FALCHI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. CHAREYRE, M. LUCIANI, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. LEONETTI, M. CASTELLANA, conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. SBRAGGIA à M. MARCANGELI, Mme BIANCAMARIA à M. HABANI, Mme JEANNE à M. PUGLIESI, Mme SICHI à Mme FELICIAGGI, M. FERRARA à Mme OTTAVY, Mme SANTONI-BRUNELLI à Mme OTTAVY-SARROLA, M. DELIPERI à M. VANNUCCI, M. BASTELICA à M. CIABRINI, Mme SIMONPIETRI à M. LUCIANI

Etaient absents :

M. CAU, Mme ZUCCARELLI, Mme PILLOTTI, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	33
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. CHAREYRE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20191001-2019_185-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/10/2019

Affichage : 04/10/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

Séance du mardi 1^{er} octobre 2019

Délibération N°2019/185

**Motion visant à l'amélioration des conditions
environnementales de notre Ville**

Page 1 sur 4



Monsieur le maire expose à l'assemblée :

Le réchauffement climatique et ses conséquences sur notre environnement ;

Les effets néfastes de la pollution sur la qualité de l'air à Ajaccio ;

La publication de la tribune de Laurent Marcangeli et le courrier transmis aux autorités compétentes (Préfecture de Corse, Collectivité de Corse, Chambre de Commerce et d'Industrie d'Ajaccio et de la Corse-du-Sud) ;

La réponse favorable de la Préfète de Corse à la demande de table-ronde qui se tiendra ce vendredi 4 octobre en Préfecture ;

Monsieur le maire fait lecture de la motion proposée au conseil municipal :

Tribune du 23 juin 2019

« La pollution des navires dans le Port d'Ajaccio, ce n'est pas ma conception de l'économie bleue »

Les 27 et 28 mars derniers, Ajaccio accueillait les représentants de 5 grands territoires portuaires, à l'occasion des « Rencontres euro-méditerranéennes ports, nautisme et littoral ». En sa qualité de chef de file, la Ville a orienté les débats de ces professionnels du nautisme et de la grande plaisance autour la protection de l'environnement maritime.

Ce matin-là, j'ai prononcé un discours très engagé, dans lequel je faisais part de mes craintes pour l'avenir de la Corse et de ses habitants. Je ne peux plus, aujourd'hui, me résoudre à ce que ces mots restent sans écho et que la situation demeure à ce point schizophrénique.

Le 14 juin dernier fut une journée brûlante à Ajaccio, attisée par un pic de pollution insupportable. Les écoles fermées, les bébés confinés dans les crèches, les personnes asthmatiques privées de liberté, nos seniors fragilisés... Les personnes impactées par ces conditions climatiques désastreuses sont nombreuses. Trop nombreuses.

Les chaînes d'informations en continue et probablement l'intégralité des médias nationaux ont couvert notre actualité toute la journée, à grands coups de statistiques et de records battus qui m'amènent aujourd'hui à m'exprimer.

Voilà plusieurs années que je m'inquiète des fumées qui s'échappent des cheminées des navires dans le Port d'Ajaccio. Aujourd'hui, il n'est plus à démontrer qu'elles sont responsables de maladies pulmonaires, d'accidents vasculaires cérébraux, de crises cardiaques... Les Ajacciens sont donc, au quotidien, exposés à des substances hautement toxiques, telles que les oxydes d'azote et les métaux lourds, émis par la combustion de carburant et de pétrole. Je ne peux plus l'accepter. Nous ne pouvons plus l'accepter. Dès 2012, l'Organisation Mondiale de la Santé classait déjà cette catégorie de gaz d'échappement aussi cancérigène que l'amiante.

À cela, je n'oublie pas les rejets d'eaux usées en mer, les navires plus anciens qui utilisent encore des systèmes de traitement obsolètes, les eaux de cales contaminées, les risques évidents pour les baigneurs, l'impact sur les poissons et les coraux qui suffoquent... Quel sombre bilan pour notre île !

La semaine dernière, je prenais un arrêté municipal pour fermer les écoles... que serais-je contraint de faire demain ?

L'Europe, dans son vaste espace maritime, compte déjà des navires équipés de technologies de réduction des émissions. Des solutions existent, d'autres émergent et je considère qu'il est grand temps qu'elles s'envisagent à Ajaccio. Un changement vers un meilleur carburant, à plus faible teneur en soufre, ou même une conversion vers le gaz naturel liquéfié (GNL), l'installation obligatoire de filtres à particules sont des pistes à exploiter. Certes, ces mécanismes nécessitent des investissements coûteux ; mais que représentent-ils vraiment face aux conséquences sur notre santé ?

Le Port de commerce envisageait récemment de se doter d'un système électrique de branchement à quai, qui permettrait aux navires de couper leurs moteurs à leur arrivée. C'est une avancée dans le débat, même si le dispositif solliciterait un apport en énergie que nous ne sommes sans doute pas encore en mesure de générer. Nous sommes néanmoins en capacité de réfléchir à des alternatives et de nous faire aider par des experts.

Certains navires de courte distance sont hybrides, voire 100% électriques : ce sont des technologies que nous devons soutenir. J'ai plus que jamais l'ambition que nous soyons un exemple en Méditerranée, en assumant que ce modèle ne nous convient pas et qu'il est indispensable de faire de la protection de l'environnement la priorité de notre génération.

En tant que maire et Président de l'agglomération, je ne suis malheureusement pas l'autorité compétente pour légiférer et agir.

Aussi, j'appelle solennellement toutes les institutions publiques locales, les compagnies et toutes les parties-prenantes à se réunir autour d'une table. Les villes de Barcelone, Palma de Majorque, Venise ou encore Southampton figurent en tête d'une terrible liste de 50 ports dont l'air est le plus pollué à l'échelle européenne : je refuse qu'Ajaccio puisse y figurer un jour.

À nous de trouver l'équilibre entre les discours extrêmes qui soutiennent que la grande plaisance n'apporte aucun avantage à la ville -ce dont je ne suis pas convaincu- et l'immobilisme actuel.

Il serait absurde de promettre une politique « zéro émission » à très court terme, mais je revendique que nous pouvons tendre vers un tourisme bien plus responsable, si l'ensemble des protagonistes jouent la carte de la transparence. C'est aussi dans cet état d'esprit que j'ai interpellé le Président de la République sur l'avenir de la centrale du Vazzio ; j'ai récemment fait savoir au Premier ministre que j'attendais beaucoup de sa visite en juillet sur cet autre sujet fondamental.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

D'adopter la motion actant la position de principe de la Ville d'AJACCIO et autorisant le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'amélioration des conditions environnementales de notre ville.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
Où l'exposé de son Président
Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu le règlement intérieur de la Ville d' Ajaccio ;

**ADOPTE
A l'unanimité de ses membres présents et représentés**

La motion actant la position de principe de la Ville d'AJACCIO et autorisant le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'amélioration des conditions environnementales de notre ville.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)**

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE


Laurent MARCANGELI
